



CPARTI
BP 90 002
54 601 VILLERS LES NANCY
WWW.C-PARTI.ORG
cparti@orange.fr

Me HOTTE
Administrateur provisoire
Des Indivisions Aristophil

Villers les Nancy le 05 Novembre 2018

Monsieur l'Administrateur, Maître PASCAL HOTTE,

CPARTI vous écrit suite à la dernière réunion qui s'est tenue à votre étude voilà un mois déjà.

De nombreux sujets important ont été évoqués dans la gestion des indivisions et des actions devaient être menées.

Nous souhaitons aujourd'hui effectuer le point sur ces actions indispensables qui doivent être entreprise par l'Administration provisoire des indivisions.

Dans un premier temps, nous regrettons qu'aucun communiqué officiel n'eu été réalisé.

Nous ne pouvons plus nous permettre de laisser les investisseurs dans l'ignorance et sans explication.

En effet, nous ne savons toujours pas quand nous seront enfin payés et quelles sont **les mesures concrètes seront prises pour faire le tri de nos œuvres.**

Concernant ce tri, notre avocat vous a communiqué les éléments justifiant l'obligation d'Aguttes, concernant le tri et qu'il ne s'agissait pas d'un simple « pointage » comme il est affirmé.

Quid des œuvres disparues ?

Comment vérifier si ce n'est par un tri que toutes les œuvres sont existantes et présentes ?

CPARTI vous demande expressément de bien vouloir sursoir aux ventes à compter de ce jour tant que les tris ne seront pas réellement réalisés, dans un souci de clarté et de transparence.

CPARTI souhaite les réponses concernant Patrimoine Ecrit et le respect des engagements pris de transparence sur ce dossier afin de lever toutes les spéculations fondées ou non.

De la même façon, il a porté à votre connaissance la facturation déjà supportée par les indivisions et imposée par AGUTTES pour la base informatique (pour plus de 200.000 €) qu'il refuse aujourd'hui de vous transmettre.

En votre qualité d'administrateur des indivisions devant œuvrer pour l'intérêt de celles-ci, nous souhaitons avoir votre position sur ces points précis.

Il nous apparaît indispensable qu'en votre qualité d'administrateur vous vous prononciez dans l'intérêt des indivisaires en refusant ces surfacturations et en agissant au plus vite.

En attendant, nous ne pouvons que constater que la dispersion des œuvres continue sans que ces points cruciaux ne soient réglés...

CPARTI reste dubitatif sur le compte rendu des ventes de juin notamment celle concernant la vente « aviateurs ». C'est affligeant de constater que le « coordinateur des ventes » ait essayé de nous cacher cette très mauvaise vente et qu'une fois interrogé à ce sujet il n'ait pu nous répondre comme si cela ne le regardait pas... doit-on en conclure qu'aucune conséquence n'en sera tiré ? Qu'aucune mesure ne sera prise pour éviter de nouveau un tel fiasco ?

Nous restons dans l'attente des réponses demandées concernant les invendus

Toujours dans un souci de transparence, il est également indispensable de savoir quelles sommes seront encore facturées aux indivisaires suite aux ventes déjà réalisées.

Il n'est plus possible de nous faire croire que les ventes se déroulent bien et que les frais seront pris en charge par les opérateurs de ventes.

Comme vous ne pouvez l'ignorer, en cas de vente en dessous de 30% du prix d'achat ARISTOPHIL ces frais de 2,7 millions d'euros sont à la charge tout ou partie des indivisaires (en plus des 30% de frais acheteurs).

Qu'en est-il de la facture actuelle ?

Lors de la dernière réunion, les groupements représentatifs vous ont demandé les prix d'achat. Cette information est indispensable, sans quoi vous ne pouvez vérifier ce que vous facturera AGUTTES....

Pour rappel, il était parfaitement possible de faire autrement, comme c'est le cas de la vente de Baudelaire ou ces frais sont pris en charge par l'opérateur de ventes et ce, quel que soit son résultat.

Enfin, la vente Baudelaire aurait dû profiter des autres œuvres Baudelaire issue des autres indivisions, dans l'intérêt exclusif des investisseurs. Aucune œuvre n'a pourtant été jointe à cette vente et il en manque même des majeures qui pourtant auraient dû être retrouvées. Encore une fois CPARTI ne peut que déplorer que les intérêts financiers de certains opérateurs soient de nouveau privilégiés au détriment des indivisaires...

C'est pourquoi, l'association CPARTI vous demande de bien vouloir répondre à ces questionnements sans quoi nous devons en informer les instances compétentes.

Cordialement

Alain PONCET